

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Avent, 225. — L'Immaculée Conception, 225. — Apostolat de la prière, 226. — Une page de notre histoire, 226. — Coup d'œil sur l'étranger, 232. — Ce que fait le S. Pontife, 233. — L'Université catholique de Washington, 233. — La générosité d'Ontario, 235. — Pensée, 235. — Volt-face de la presse libérale, 235. — Monita, 235. — Nouveau mode d'éclairage, 236. — Une découverte, 237. — Progrès du catholicisme depuis un siècle, 237. — Avis, 237. — Sainte Egeratida vierge et martyre, 238. — Memento hebdomadaire, 240.

Avent

Ce mot signifie venue, et désigne les quatre semaines qui précèdent immédiatement la fête de Noël à laquelle elles doivent servir de préparation.

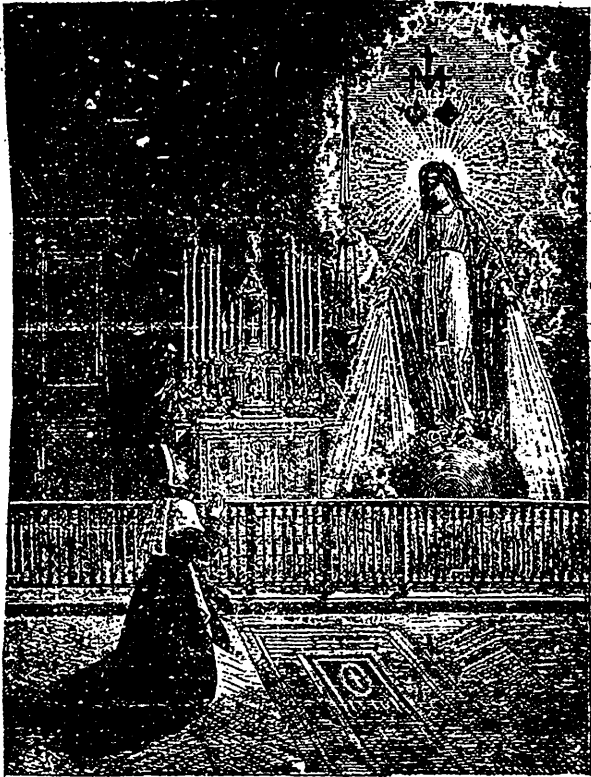
Le premier dimanche de l'Avent est celui qui est le plus rapproché du dernier jour de novembre. La célébration des mariages est prohibée pendant l'Avent, le *Gloria* est supprimé à la messe des dimanches et des fêtes, et la couleur des ornements est le violet.



Immaculée Conception



Privilège spécial accordé à la sainte Vierge toute seule d'avoir été préservée, dans sa conception, du péché originel. Ce privilège a été déclaré dogme de foi le 8 décembre 1854.



Je suis l'Immaculée Conception

Pie IX n'a pas créé un dogme inconnu mais il a déclaré, en vertu de son pouvoir souverain, que cette vérité crue librement jusqu'à ce jour, devait être crue sous peine de damnation.

Ce dogme s'étend sur la tache elle-même du péché originel et sur toutes les suites de ce péché qui seraient capables de souiller l'âme : la concupiscence, ou inclinations déréglées, qui nous porte à aimer les plaisirs, les biens, les honneurs, au préjudice de nos devoirs et par là, il fait de Marie une créature à part, la créature la plus sainte, la plus resplendissante de vertus.

Ce dogme ne s'étend pas sur les suites du péché qui ne regardent que le corps et n'ont rien de désordonné : la faim, la soif, la douleur, la mort, et par là, Marie est pour nous, après Jésus, le modèle le plus accompli des vertus de patience, de soumission, d'expiation pour les autres.

Apostolat de la prière
PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE DÉCEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marié, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin que les chrétiens s'efforcent d'enseigner à tous les enfants, même aux plus abandonnés la science nécessaire entre toutes du catéchisme.

Une page de notre histoire.

(suite)

1791-1840

L'insurrection de 1837 ne fit pas long feu. Commencée le 7 novembre, elle était complètement étouffée quelques semaines plus tard — ce qui démontre bien qu'elle n'avait aucune chance de réussir.

A la suite des combats qui eurent lieu, le district de Montréal fut mis sous la loi martiale, l'Angleterre suspendit la constitution de 1791, et Colborne reçut l'ordre de former un *Conseil spécial* de 22 membres, dans lequel il fit entrer 11 canadiens-français.

Le premier résultat de l'insurrection de 1837 a donc été de nous faire perdre le bénéfice de la constitution de 1791, et de préparer les voies à l'*Union*. On viendra dire ensuite que c'est à cette insurrection que nous devons la liberté. Ces légendes ont définitivement fait leur temps, grâce peut-être au pamphlet de M. David, écrit cependant dans un tout autre but.

Pendant que les insurgés guerroyaient, notons encore que le peuple s'assemblait de toutes parts pour protester contre leur action et assurer l'Angleterre de sa fidélité. Etrange mouvement national, que celui auquel la masse d'un peuple refuse de s'associer. L'histoire ne cessera de dire qu'il fut antinational, et le romancier, s'obstinera à l'appeler national. Si le peuple a montré en 1837 plus de sens commun que ceux qui posaient comme ses chefs, c'est surtout au clergé qu'il le doit. Les écervelés seuls lui font et lui feront toujours un crime de ce qui est un honneur pour lui.

Lorsque l'insurrection fut terminée, les prisons étaient remplies de détenus politiques, impliqués dans les soulèvements qui

venaient d'avoir lieu. Colborne fit passer tous ces prisonniers devant la Cour martiale. Un certain nombre furent acquittés; treize montèrent sur l'échafaud et surent mourir en braves; 47 furent condamnés à la déportation en Australie, et leurs biens furent confisqués. Nous connaissons l'un de ces déportés, qui doit à sa forte constitution de n'avoir pas laissé ses os sur la terre de l'exil et d'être encore plein de vie. Nous sommes sûr qu'il n'a guère compris ce qu'il faisait en s'enrôlant parmi les factieux. Comprend-il aujourd'hui qu'il est toujours dangereux de méconnaître la direction du clergé et qu'il n'aurait jamais fait cette promenade forcée en Australie, s'il avait agi autrement? Nous en doutons; tant il est vrai de dire qu'il est des aveuglements incurables!

Arrêtons-nous ici un instant, et mettons en regard le pouvoir religieux et le pouvoir civil. En 1760, ils étaient tous deux presque dans la même position précaire. Cependant, en 1837, le pouvoir religieux jouit d'une liberté pleine et entière, règne et gouverne dans sa sphère, tandis que le pouvoir civil a perdu tout ce qu'il avait gagné et se retrouve presque au point de départ. Pourquoi cette différence dans les résultats? Parceque le clergé, que les manants et les sots accusent de ne rien comprendre aux choses qui touchent à la politique par quelque côté, n'avait cessé de faire preuve d'un rare sens politique, pendant que les fausses manœuvres des principaux chefs politiques avaient fini par tout compromettre. N'insistons pas davantage sur ce parallèle; ce serait trop de cruauté.

Après l'insurrection de 1837, le clergé prévint que le projet d'union des deux Canadas, avorté en 1822, allait revenir sur le tapis. Il travailla immédiatement à conjurer ce nouveau péril, et s'empressa de préparer une adresse au parlement impérial, contre le projet d'unir le Bas et le Haut Canada sous une même législature. On s'étonne que M. David ait passé sous silence cette intervention, moins imaginaire que celles qu'il lui plaît de mettre sur son affiche, sans être plus coupable.

La tranquillité était à peine rétablie que l'Évêque de Québec adressait la circulaire suivante à son clergé.

Québec, 7 février 1838.

Monsieur,

Les actes d'insurrection qui ont été commis récemment dans certaines parties du district de Montréal, joints aux di-

visions politiques qui les ont précédés, donnant lieu de craindre qu'il ne soit de nouveau question, dans le Parlement impérial, de réunir cette province à celle du Haut Canada, tous ceux qui ont à cœur le bien du pays doivent s'empresser de prévenir, autant qu'il est en eux, les suites fâcheuses qui résulteraient infailliblement pour nos compatriotes de l'adoption d'une pareille mesure.

Ce devoir ne saurait être méconnu par le clergé, qui, en toute occasion, a montré le vif intérêt qu'il prend au bonheur de ses ouailles, et dont la voix mérite avec d'autant plus de raison d'être écoutée, qu'il s'est toujours distingué par sa loyauté et son attachement au gouvernement de la Grande-Bretagne.

Je vous invite donc à remplir ce devoir, en signant l'adresse, aux trois branches du Parlement impérial, qui accompagne la présente, laquelle vous expliquera plus au long ce que je n'ai que le temps d'effleurer ici. Je ne doute pas qu'elle ne rencontre votre entière approbation.

Dans le cas où il s'agirait de faire signer par tous les habitants de la province une requête dans le même but que la nôtre, je me flatte que vous encouragerez vos paroissiens à y apposer leurs noms.

Recevez Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

† JOS. *Ev. de Québec.*

Nous croyons devoir mettre cette adresse sous les yeux de nos lecteurs, à raison de son importance et des clartés qu'elle jette sur le mouvement insurrectionnel.

A la Très Excellente Majesté de la Reine.

Qu'il plaise à Votre Majesté ! Nous soussignés, Evêques, Vicaires Généraux, Curés et autres membres du clergé catholique du Diocèse de Québec, dans le Bas-Canada, supplions humblement qu'il nous soit permis de déposer au pied du trône de Votre Majesté, l'expression des sentiments de notre vénération profonde envers votre auguste personne, et de notre attachement inviolable à la liaison qui existe entre cette province et la Grande-Bretagne.

Nous aimons à faire connaître à Votre Majesté que, depuis l'heureuse époque où cette province est devenue partie de l'Empire Britannique, le clergé catholique n'a cessé de montrer en toute occasion sa loyauté envers le gouvernement de la mère

patrie et s'est constamment efforcé d'inspirer la même loyauté au peuple qu'il est chargé d'instruire.

Nous pouvons assurer Votre Majesté que c'est avec une vive inquiétude pour le sort à venir de nos compatriotes, que nous avons vu quelques-uns d'entre eux, malheureusement trop influents, opposer des entraves insurmontables aux mesures conciliatrices que Sa Seigneurie le Comte de Gosford, préposé par votre royal prédécesseur au gouvernement de cette province, avait à cœur d'employer pour rétablir la paix dans notre chère patrie, et qu'il tenta en effet de mettre en œuvre dès le commencement de son administration. Aussi est-ce avec un regret bien sincère que nous voyons ce noble Lord laisser aujourd'hui les rênes de notre gouvernement local, sans avoir obtenu le succès dont ses vues bienfaisantes et ses louables efforts méritaient d'être couronnés.

Mais ce qui nous afflige plus particulièrement, ce sont les actes d'insurrection contre le gouvernement de Votre Majesté, qui ont été commis récemment par une partie quoique très peu considérable de nos compatriotes, indignement trompés et égarés par des chefs ambitieux, qui forcés de prendre part, contre leur conscience, à une démarche aussi insensée que criminelle.

Nous devons dire néanmoins, et c'est une vraie consolation pour nous de pouvoir en donner l'assurance à Votre Majesté, que nos sentiments à cet égard sont partagés par la très grande majorité de nos compatriotes d'origine française, qui conservent toujours envers le gouvernement de la mère patrie les dispositions loyales dont ils ont plusieurs fois donné des preuves, et qui condamnent de la manière la plus explicite les tentatives insurrectionnelles dont nous venons de parler; comme l'attestent évidemment les manifestations nombreuses de fidélité qui ont été adressés de toutes parts au noble Représentant de Votre Majesté en cette province.

Après avoir ainsi exprimé à Votre Majesté les sentiments d'affection qui unissent étroitement à la métropole la presque totalité de nos compatriotes, nous osons former l'espoir que Votre Majesté voudra bien accueillir avec bonté l'expression de notre désir ardent, qu'il ne soit rien fait par les autorités impériales qui tende à les priver, pour la punition d'un petit nombre de coupables, des droits et privilèges qui leur sont assurés par la constitution qu'il plut au Parlement de la Grande-Bretagne

d'octroyer à cette Province, sous le règne d'un de vos augustes prédécesseurs.

La raison qui nous engage à adresser cette humble prière à Votre Majesté, c'est que nous avons lieu de craindre qu'il ne soit soumis à la considération de la Législature Impériale, un projet qui aurait pour but de priver de ces mêmes droits et privilèges les habitants de cette province, français d'origine, en opérant la réunion des deux Législatures du Haut et du Bas Canada.

Quels que soient les motifs qui peuvent porter une certaine partie de nos co-sujets à solliciter cette réunion, nous ne pouvons nous dispenser de représenter humblement à Votre Majesté qu'on ne peut attendre que des résultats funestes d'une pareille mesure, contre laquelle l'immense majorité des sujets de Votre Majesté dans le Bas-Canada fit de vives représentations à une époque assez récente, par une pétition alors adressée aux trois branches du Parlement Impérial, qui se crut en justice obligée d'y faire droit; et nous n'hésitons pas à déclarer à Votre Majesté que la réunion dont il s'agit aurait l'effet de fortifier, loin de diminuer, les dissensions politiques que dans ces derniers temps, quelques agitateurs semblaient avoir pris à tâche d'exploiter pour le malheur du pays, et que nous désirons ardemment voir disparaître pour toujours.

Pour ne rien omettre de ce qui peut détourner les autorités Impériales de prêter la main à l'exécution du projet contre lequel nous prenons la liberté d'adresser à Votre Majesté nos humbles représentations, nous osons affirmer que les dispositions que nous apercevons aujourd'hui dans ceux de nos compatriotes qui par leur influence peuvent plus particulièrement contribuer à ramener la paix dans le pays, en renouant les liens de fraternité qui doivent exister entre les sujets de Votre Majesté de différente origine, ne peuvent avoir que le plus favorable résultat, si aux motifs qui les font agir en ce moment vient se joindre à l'avenir celui de la reconnaissance envers le Parlement Britannique, pour le bienfait qu'il accorderait à la grande majorité des habitants de cette province, en leur conservant la jouissance de leur constitution, que les malheurs qu'ils viennent de ressentir leur auront appris à mieux apprécier.

Quant à l'objet qui nous concerne plus spécialement, celui du maintien de l'heureuse liberté dont les sujets catholiques de Votre Majesté en cette province ont joui jusqu'à présent dans

l'exercice de leur religion, ce que nous croyons bien connaître des dispositions aussi bienfaisantes qu'équitables des autorités Impériales, nous inspire plus de reconnaissance pour le passé que d'appréhension pour l'avenir.

Nous concluons en suppliant Votre Majesté de vouloir bien agréer les vœux sincères que nous adressons au ciel, pour la conservation de vos jours précieux, aussi bien que pour le bonheur et la gloire de votre règne.

Bas-Canada, février 1838.

Le 25 janvier 1840, l'Evêque de Québec adressa une nouvelle circulaire au clergé, l'engageant à user de son influence pour faire signer la requête contre l'union des provinces. Tout fut inutile. Le gouvernement impérial adopta les suggestions de Lord Durham, qui recommandait l'union législative des deux provinces du Canada, en attendant la Confédération de toutes les colonies de l'Amérique du Nord, et le Bill reçut la sanction royale, le 23 juillet 1840. (A suivre)

Goup d'œil sur l'étranger

M. Challemeil-Lacour, sénateur, ancien président du Sénat, ancien ministre, ancien ambassadeur, membre de l'Académie française, est mort à Paris. Il avait 70 ans.

Il avait été d'abord professeur de philosophie, puis, au coup d'Etat de décembre, il fut obligé de fuir à l'étranger. Il revint après l'amnistie, s'occupa de littérature et écrivit de nombreux articles politiques, se lia avec Gambetta.

Au 4 septembre 1870, il fut nommé proconsul à Lyon. On se souvient qu'il y fit arrêter le général Mazure, qu'il voulut faire fusiller les mobiles de la Gironde; c'est alors qu'il prononça la fameuse parole: "Fusillez-moi tous ces gens-là!" qu'il a niée depuis; il fit occuper l'établissement des Frères de Caluire, fut poursuivi plus tard pour cette illégalité, et fut condamné à des dommages-intérêts sur la réquisition de M. Boissard, qui était alors procureur général à Dijon. Le lendemain, M. Boissard était révoqué et remplacé par l'avocat de M. Challemeil-Lacour.

M. Challemeil-Lacour a vécu en libre penseur. Il est mort comme il avait vécu, sans Dieu, sans sacrements. On lui a fait des obsèques civiles. — Les grandes assemblées du XIV^e centenaire du baptême de Clovis sont terminées, et une médaille

cômmémorative a été frappée par ordre du cardinal et distribuée à tous les évêques qui s'étaient rendus à son appel ; — elle est l'œuvre de M. de Vernon, élève du Chapelain. — *Sur la face* : Clovis, en une pose simple et noble, reçoit le baptême de saint Remi ; sainte Clotilde, à genoux, rend grâces ; — saint Wast est debout ; — les soldats francs assistent religieusement. — *Au revers* : Léon XIII remet à la France la bulle relative du Jubilé de 1896 ; les cardinaux Langénieux et Richard assistent. — L'échec subi à la cour du négus par Mgr Macaire, qui n'a obtenu que la libération de deux prisonniers, produit une vive impression au Vatican. On croyait certain que Ménélik ne saurait refuser au représentant du pape un nombre de prisonniers inférieur aux cinquante confiés à la mission Léontief en l'honneur du tsar. — Le T. R. P. David (Fleming) frère mineur Récollet originaire d'Angleterre, qui a longtemps habité la Belgique, et qui faisait partie du bureau chargé par le Saint-Père d'examiner la légitimité canonique du sacerdoce anglican, vient d'être appelé au Vatican. Sa Sainteté Léon XIII, à l'intention de lui confier le mandat d'étudier les moyens les plus sages et les plus efficaces de rétablir et d'activer l'union entre les chrétiens dissidents d'Angleterre et l'Eglise Catholique, entre la fille déchue du Pape Saint Grégoire le Grand et la Chaire de Saint Pierre.

Ce que fait le S. Pontife

Le S. Pontife est le vice-roi du royaume du Christ. C'est pourquoi : il veille sur toutes les églises et sur tous les peuples chrétiens ; il envoie partout les conseils, les directions, les ordres nécessaires pour guider ; il reçoit les évêques, les catholiques influents de toutes les régions ; il s'informe de ce qui se passe dans leur pays et leur rappelle les œuvres qu'il y faut faire.

L'Université catholique de Washington.

A Notre Vénérable Frère Jean-Joséph, évêque d'Ajasso.

VÉNÉRABLE FRÈRE, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Il est d'usage que ceux qui sont désignés pour présider les Universités catholiques ne conservent pas leur charge à perpé-

tuité. Cette coutume a été inspirée par de sages raisons, et les Pontifes romains ont toujours pris soin qu'on s'y conformât. Puisque, vénérable Frère, vous avez été pendant plusieurs années à la tête de l'Université de Washington, pour la fondation et la prospérité de laquelle vous avez montré un louable zèle et une grande activité, il Nous a paru préférable que l'usage ci-dessus mentionné ne fût pas violé et qu'un autre homme, dont le nom doit Nous être proposé par les évêques, fût désigné pour vous succéder dans cette honorable situation.

Cependant, pour qu'en résignant votre charge, vous jouissiez des égards dus à votre personne et à votre dignité, Nous avons résolu de vous élever à l'archiépiscopat. Plein de sollicitude pour votre bien-être, Nous vous laissons le choix de rester dans votre pays ou, si vous préférez, de venir à Rome. Dans le premier cas, Nous vous réservons un siège archiépiscopal désigné par le vote des évêques des Etats-Unis. Dans le second, Nous vous accueillerons très affectueusement et Nous vous donnerons place parmi les consultants de la Congrégation des Etudes et de la Propagande; dans l'une et l'autre, vous pourrez travailler beaucoup pour l'intérêt de la religion aux Etats-Unis. De plus, dans le second cas, Nous vous assignerions un revenu convenable pour votre entretien.

Ayant confiance, vénérable Frère, que vous accepterez cet acte administratif avec une cordiale bonne volonté, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique comme gage de notre affection paternelle.

Donné à Rome, de Saint-Pierre, le 15 septembre 1896, dans la dix-neuvième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII PAPE

Mgr Keane a, le lendemain de la réception, adressé au Souverain Pontife la lettre suivante :

Université catholique d'Amérique.

Washington, 29 septembre.

Très Saint-Père,

S. Em. le cardinal Gibbons m'a remis hier la lettre par laquelle Votre Sainteté m'a fait savoir que mon administration arrive à son terme, et qu'un autre recteur est sur le point d'être désigné.

Sans un moment d'hésitation, j'accepte la volonté de Votre Sainteté sur ce point comme une manifestation de la Providence

de Dieu, et, dès cet instant, je résigne entre les mains de Son Eminence le chancelier la charge de recteur, avec tous les droits qui y sont attachés.

Remerciant Votre Sainteté pour le choix qu'elle m'accorde, je préfère rester dans mon pays et y rester sans aucune position officielle quelle qu'elle soit, dans le calme et la paix.

De Votre Sainteté le très humble fils en Jésus-Christ.

JEAN-J. KEANE, évêque d'Ajusso.

La générosité d'Ontario

Le comté d'Essex nord compte 9,074 électeurs anglais et 3,120 électeurs français. En bien ! sur les dix-huit employés civils de cette division électorale, il n'y a qu'un seul canadien-français.

Pensée

"Chacun est le peintre de sa propre vie : la volonté conduit le pinceau, les vertus sont les couleurs et le modèle est Jésus-Christ."

Volte-face de la presse libérale.

La presse libérale qui réclamait, à cor et à cri, justice pleine et entière avant le 23 juin, prône maintenant le sacrifice des écoles catholiques, et commence à injurier ceux qui aujourd'hui disent la même chose qu'hier.

Monite.

Le *Monitum* relatif aux messes de *Requiem* n'a point paru assez explicite ; on nous demande de nouvelles explications.

La Sacrée Congrégation, dans son décret du 30 juin 1896, divise les messes de *Requiem* en messes dites aux jours privilégiés et en messes dites aux jours ordinaires, dites messes quotidiennes.

Sans le dire expressément, elle semble assimiler les jours privilégiés aux jours de fêtes de rite double, et les messes quotidiennes à celles dites aux fêtes de rite semi-double.

Par conséquent, aux jours privilégiés, que la messe soit

chantée ou non, il n'y a qu'une seule oraison à dire, comme aux fêtes doubles.

Aux autres jours, il y a trois oraisons à dire régulièrement, comme aux fêtes semi-doubles, même lorsque la messe est chantée.

Aux jours privilégiés, il faut dire la prose, sans distinction de messe chantée ou non.

Aux autres jours, elle peut être omise ou récitée à la volonté du célébrant.

Quels sont les jours que la Sacrée Congrégation déclare privilégiés ?

C'est : 1° le jour de la commémoration de tous les fidèles trépassés.

2° Le jour de la mort ou de l'enterrement, ou celui qui en tient lieu (*die et pro die*).

3° Les jours 3e, 7e, 30e et anniversaire, après la mort.

4° Les jours que l'on peut assimiler à ceux-ci pour la solennité, par exemple le jour où l'on apprend la mort de quelqu'un, les anniversaires largement pris (*late sumptis*).

Aux messes quotidiennes, les oraisons doivent être dites dans cet ordre ;

La première, celle qui convient à l'âme ou aux âmes pour qui le saint sacrifice est offert.

La seconde, au choix du prêtre.

La troisième, pour toutes les âmes des fidèles trépassés.

Le célébrant peut, à ces trois oraisons, en ajouter plusieurs autres, mais de manière que les oraisons dites soient en nombre impair et que l'oraison *Fidelium* soit la dernière (1).

Nouveau mode d'éclairage

Après les merveilles promises par l'acétylène pour l'éclairage, voici qu'une lampe permet de gazéifier les pétroles inflammables, et il en sort une lumière bleue, qu'on fait passer par un manchon Auer à incandescence.

Donc, plus de canalisation du gaz pour avoir l'incandescence, jusque dans les campagnes les plus reculées.

(1) S. R. de Cambrai.

Une découverte

On croyait que les voiles trouées étaient défectueuses, et les marins raccommodaient les trous; — voilà qu'on s'aperçoit que les voiles trouées sont plus efficaces. — En effet, l'air qui s'engouffre dans l'intérieur des voiles, forme tampon et empêche le vent, venant toujours, de pousser aussi nettement que si ce tampon d'air pouvait s'échapper rapidement par un écumoire. — Toutefois, il ne faudrait pas des trous aussi grands que les voiles.

Progrès du catholicisme depuis un siècle

	CATHOLIQUES en 1800	CATHOLIQUES en 1890
Allemagne	6 000 000	16 000 000
Suisse	350 000	1 080 409
Empire ottoman	631 000	1 298 475
Indoustan	475 000	1 692 337
Indo-Chine	310 000	690 772
Chine	187 000	576 440
Amérique du Nord	61 000	7 977 270
Canada	120 000	2 000 000
Antilles anglaises	119 000	337 350
Océanie	2 800	2 000 000
Etats africains	47 000	3 000 000
Angleterre et Ecosse	120 000	1 690 921
Hollande	350 000	1 448 852
Russie (Pologne exceptée)	20 000	2 532 519
	8 833 800	42 728 742

AVIS

“ Cherchez au grenier, à la cave, dans vos vieilles valises, dans vos armoires et dans vos tiroirs; probablement vous y trouverez de vieux papiers, d'anciens documents, des billets ou des enveloppes sur lesquels se trouvent des timbres de toutes sortes. Faites un paquet de ces paperasses (sans en retirer ou maculer les timbres) et envoyez les à M. A. LIONAIS, Chambre 401, Bâtisse New-York Life, Montréal (Canada), qui vous fera un prix pour votre envoi. Si son offre ne vous satisfait pas, il vous les retournera.

(x) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (†) — (x)

SAINTE ENCRATIDA, VIERGE ET MARTYRE

(Suite)

XIV

VAUTOUR ET COLOMBE.

Eudonte avait voulu frapper un grand coup, il connaissait la grande affection de Marcella pour lui et il avait espéré la vaincre en brisant son cœur. Son adieu cruel n'eut pas le résultat qu'il espérait. Toutefois, poussé sans doute par l'enfer, il ne s'éloigna pas et se tint non loin de la salle où il avait laissé sa sœur. Pauvre Marcella, elle ne se doutait pas que le vautour était si près de la colombe, la veillant afin d'arriver à saisir cette autre belle colombe du Seigneur, la vierge Encratida.

Bien qu'elle ne put pas voir son frère dans le voisinage, elle avait compris par ses dernières paroles qu'il la ferait surveiller. Elle voulut avertir la fidèle esclave, sa confidente, qui déjà avait porté le message à la diaconesse et la prier d'aller dire à cette dernière de ne point venir la trouver parce qu'elle appréhendait l'espionnage d'Eudonte.

Marcella n'eut pas le temps de prendre ces dispositions, au moment où elle gagna la porte, on entr'ouvrit la draperie qui la fermait, c'était la diaconesse et l'esclave. Marcella mit un doigt sur ses lèvres.

“ Parlons bas, dit-elle, la situation se complique, mon frère est devenu notre adversaire dangereux. Il a brisé avec moi, il me surveille. Retournez vite aux catacombes; je n'ai pas connaissance qu'il y ait rien à redouter cette nuit; je n'ai entendu parler d'aucune poursuite.”

Marie la remercia, lui dit une bonne parole au sujet du cruel sacrifice dont Eudonte avait été la cause, puis d'un pas léger elle disparut pour transmettre aux chrétiens les nouvelles. Se croyant sûr que la nuit se passerait tranquillement, Lupercius et ses aides se mirent de nouveau à la recherche des corps des martyrs. Un d'eux, Optatus crut apercevoir plusieurs fois des ombres qui se dissimulaient derrière les murailles. Il l'attribua tout d'abord à quelque illusion de son imagination, mais il lui semblait en voir à chaque instant de nouvelles. A la fin, il se

décida à avertir Lupercius. Ils avaient achevé leur pieuse recherche, ils étaient sur le point d'entrer dans les catacombes avec les précieuses dépouilles des héros du Christ, la petite troupe s'arrêta un instant hésitante. Lupercius promena tout autour ses regards, mais les persécuteurs, s'ils étaient là avaient vu le mouvement des chrétiens et se tenaient cachés.

Lupercius fit alors un grand signe de croix et dit avec l'accent d'une foi profonde :

“ Qu'importe après tout, Dieu veille sur ses serviteurs. ”

Les chrétiens reçurent avec joie les saintes reliques qu'apportait Lupercius. L'allégresse surpassait la douleur. Les dernières oraisons de cette touchante cérémonie se faisaient entendre, lorsqu'un cri sortit de la bouche des fidèles :

“ Un païen parmi nous ! ”

L'assemblée regarda avec stupeur. En effet, debout au milieu d'eux, se trouvait un guerrier romain, la tête couverte du casque militaire et le sagun ou manteau des braves, rejeté sur l'épaule. Comme stupéfait lui-même de son audace, il était pâle et défiguré. Lupercius le reconnut, il s'avança vers le nouveau venu et lui dit :

“ Eudonte, est-ce bien vous ? êtes-vous devenu insensé ? Quelle folie vous a conduit dans notre retraite ? On n'y vient que pour adorer le Dieu de vérité : ”

Le général voulut répondre, il n'en eut pas le temps. Le bruit des armes résonne sous les voûtes des catacombes, la voix des soldats se fait entendre criant :

“ Ils sont là les chrétiens, ils sont découverts ! ”

Le tumulte est à son comble, le massacre commence ; des torches portées par des satellites éclairent cette triste scène. Dacien est au milieu d'eux.

“ Général, demanda-t-il à Eudonte, que faites-vous ici ? ”

Furieux à sa vue, Eudonte répondit :

“ Comme vous, j'y ai poursuivi les chrétiens.

— Pourtant nous avons marché sans nous entendre, reprit Dacien, et c'est vous qui sans le vouloir m'avez servi de limier. Je vous veillais, je vous ai vu rassembler vos soldats, j'ai suivi vos pas, ils ont guidé les miens.

— Ah ! s'écria Eudonte, vous avez cru devoir espionner ma conduite. Avez-vous donc pensé que j'étais chrétien et infidèle à l'empereur ?

— Expliquez votre présencé ici, demanda froidement Dacien, cela vandra mieux que de vous mettre en colère.

— Homme implacable, répondit Eudonte, qui se trouva comme forcé de perdre Encratida, bien qu'il ne l'eut voulu qu'après avoir essayé de faire une tentative auprès d'elle. Tyran, que cherches-tu ? La vierge Encratida, n'est-ce pas ? Moi-même je voulais la rejoindre. Tous deux nous avons trouvé notre proie, elle est ici sûrement en notre pouvoir. ”

Espérant sauver ses frères les chrétiens, la noble vierge s'avança plus belle que jamais : on aurait dit un ange du ciel, sous la forme d'une femme. Se servant de la parole divine qui nous racheta, elle se présenta à ses bourreaux :

“ Me voici, ” dit sa voix virginale et saintement fière. Apres ces simples et sublimes paroles elle se tourna vers les fidèles et voulant leur faire pénétrer sa joie, elle leur dit :

“ Frères, bénissons le Seigneur qui exauce nos ardents désirs. ”

Les vieillards, les femmes et même les enfants, tous ceux qui n'étaient pas encore massacrés, répondirent en chœur :

“ Que le Seigneur soit béni, parce qu'il exauce les vœux de la vierge Encratida. ”

“ Ah ! ricana le féroce Dacien, les miens vont aussi avoir leur accomplissement. Gardes, saisissez cette rebelle, enchaînez-la. Liez tous ces chrétiens. ”

Eudonte pâle comme un mort regarda saisir Encratida ; quand il vit ses mains enchaînées, et les satellites entraîner la Lusitanienne, sans qu'il pût rien faire pour la sauver, il se souvint alors des liens étroits d'amitié qui unissaient leurs deux familles, de la vertu de sa victime. Frappé au cœur, il tomba comme mort sur le cadavre de plusieurs chrétiens immolés dans le tumulte de cette nuit funeste.

(A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la Basilique, le 29 ; à Deschambault, le 1er dec ; à Berthier, le 3 ; à Ste-Anne de Beaupré, le 5. — Le Rvd M. F. P. Blanchet, de l'Orégon, et natif de St-Charles, Bellechasse, est décédé la semaine dernière. Il était neveu des évêques Blanchet.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN curé, du Cap-Santé, Fortneuf.